

Annexe indicative au Contrat de séjour de la résidence Vauban du Quesnoy

Tarifs fixés – Hébergement complet

Dépôt d'une provision pour la personne hébergée :

Provision correspondant à 30 jours de frais d'hébergement et ticket modérateur :

- 2321,10 euros

Frais d'hébergement : (à compter du 1^{er} juin 2024)

Tarifs journaliers d'hébergement fixé par le Conseil Départemental du Nord :

	Moins de 60 ans	Plus de 60 ans
Chambre individuelle	87,11 euros	71,28 euros

Frais liés à la perte d'autonomie : (à compter du 1^{er} juin 2024)

Ticket modérateur fixé par le Conseil Départemental du Nord :

- GIR 5 et 6 : 6,09 euros par jour

Tarifs fixés – Hébergement temporaire

Dépôt d'une provision pour la personne hébergée temporaire:

Provision correspondant à 30 jours de frais d'hébergement :

- 2613,30 euros

Frais d'hébergement : (à compter du 1^{er} juin 2024)

Tarifs journaliers d'hébergement fixé par le Conseil Départemental du Nord:

Chambre individuelle	87,11 euros
----------------------	-------------